



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'AGRICULTURE, TERRAIN DE CHOIX POUR LES RECHERCHES EN ÉCONOMIE INSTITUTIONNELLE

PROPOS RAISONNABLEMENT OPTIMISTES SUR L'AVENIR DE LA RECHERCHE SUR L'AGRICULTURE ET LES IAA

Le texte introductif au présent numéro spécial des *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales* dégage une tonalité quelque peu pessimiste concernant l'avenir des travaux en sciences sociales portant sur le domaine que privilégie l'INRA: "Malgré le désintérêt relatif que connaissent depuis quelques années, les recherches sur l'agriculture et les IAA". S'il est vrai qu'une série de recherches ruralistes et agricoles sont peut-être entrées dans la zone des rendements décroissants, l'originalité des problèmes contemporains et les avancées des théories économiques ouvrent des perspectives prometteuses à un renouveau des travaux sur l'agriculture et les IAA. Il est probable que cette proposition s'applique aussi bien aux recherches économétriques dont Jacques Mairesse dresse un panorama, lui aussi optimiste quant aux possibilités de l'INRA de s'insérer dans les recherches les plus prometteuses, qu'aux travaux en économie industrielle et bien d'autres domaines encore. Pour la clarté et la pertinence du propos, on se propose de limiter la démonstration à un domaine bien précis, celui de l'analyse des institutions, dont les recherches connaissent un essor considérable en économie générale et auxquelles les travaux sur l'agriculture et les IAA peuvent apporter des contributions importantes, voire pionnières.

Dans le prolongement des propos que Bernard Lepetit développe concernant les recherches historiques, il se pourrait qu'au-delà du rural et de l'agricole comme forme dominante d'organisation de l'activité sociale, certains problèmes hier propres à ce secteur se soient universalisés au reste de la société: quel est le rôle de l'espace dans les régulations socio-économiques? Pourquoi la concurrence par la qualité remplace-t-elle celle par les prix? Au-delà de l'opposition entre l'État et le marché, la compétitivité ne tient-elle pas à la qualité et densité des formes d'organisation intermédiaires telles que des associations de producteurs?

Dans ce but, l'article développe deux séries d'arguments en faveur d'une réunification des recherches agricoles et rurales avec les grands chantiers contemporains des sciences sociales. A partir de l'exemple des recherches en terme de régulation, on se propose de montrer qu'après une première phase d'applications et d'extensions étonnantes, les tra-

vaux sur l'agricole ont apporté des contributions significatives à l'avancement en ce programme de recherche en général, et non pas sur le seul domaine sectoriel qui était étudié. S'ouvre alors une série de chantiers qui rencontrent les préoccupations les plus fondamentales des théories en voie d'émergence concernant l'impact et la dynamique des institutions économiques.

L'APPORT DES RECHERCHES AGRICOLES AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RÉGULATION

Ces approches ont montré que les formes institutionnelles importaient pour la dynamique macroéconomique. Pour sa part, la théorie des conventions a souligné qu'il existait une multiplicité de registres et de principes de coordination entre acteurs économiques. En un sens, les travaux sur les IAA et l'agriculture ont étendu ces enseignements dans trois directions principales.

Les institutions façonnent les modes d'ajustements sectoriels

Au-delà de l'hypothèse de nomenclature, faussement naturelle, les produits et les secteurs auxquels ils donnent naissance sont socialement construits. D'une part, la valeur sociale attachée aux différents produits est l'objet d'une longue phase de constitution puis de persistance, comme en témoigne par exemple la hiérarchie des grands crus, par opposition aux vins de consommation courante du Languedoc ..., on pourrait trouver de multiples autres exemples dans le domaine agricole, si l'on compare le blé au lait, les volailles à la viande bovine, etc. D'autre part, la forme d'expression des intérêts économiques peut durablement façonner les prix relatifs d'un secteur, ses profits et le plus ou moins grand dynamisme économique, comme en témoignent les évolutions contrastées du champagne d'une part, des vins de consommation courante de l'autre. En d'autres termes, les dispositifs institutionnels peuvent exercer une influence durable sur la dynamique sectorielle y compris à long terme. Ces travaux ont donc permis une extension importante des recherches régulationnistes, en général macroéconomiques. De même, elles ont ouvert un champ nouveau aux approches conventionnalistes.

Une articulation souvent complexe entre dispositifs sectoriels et formes institutionnelles

Ce second résultat est plus nouveau puisqu'il a trait à la question fondamentale des modalités de passage du micro au macro et vice versa,

point sur lequel la configuration initiale de la théorie ne fournissait que peu ou pas d'indications. Or, les travaux sur l'agriculture ont joué un rôle important dans cette avancée, car ils traitent de façon essentielle de l'articulation dans l'espace d'une série d'activités économiques. Supposons par exemple que l'on cherche à expliquer pourquoi, en France, les déprises agricoles ont été moins rapides qu'il n'était projeté par les modèles. On a pu avancer la thèse que le changement de statut de la famille paysanne, lié en particulier au fait que la couverture sociale et à l'exercice d'une activité salariée par l'un des membres de l'exploitation agricole, avait réduit les pressions concurrentielles par rapport à une configuration où n'existeraient que des exploitations familiales typiques (Laurent, 1993). C'est retrouver l'un des thèmes exposés par les recherches sur la famille et les relations entre division des rôles conjugaux et travail salarié et indépendant (Barrère-Maurisson, 1992).

Ainsi, ces travaux rejoignent-il l'une des questions majeures de l'économie des institutions, à savoir la compréhension des complémentarités ou au contraire des incompatibilités entre une série de dispositifs institutionnels sectoriels, et de formes institutionnelles opérant au niveau de l'économie toute entière. La place aujourd'hui réduite du rural et de l'agricole donne paradoxalement une multitude de terrains d'analyse aux chercheurs de ce domaine, au point que c'est l'un des chantiers majeurs que l'on propose d'explorer. Il est d'autant plus intéressant que l'on prend en compte la spatialisation des activités agricoles qui concentrent aussi bien les composantes les plus locales que les modalités d'articulation au régime international, sans oublier le rôle des réglementations nationales et communautaires, donc des niveaux variés selon le type de produit concerné. Il est difficile d'imaginer un terrain d'études comparatives plus riche.

Des dispositifs institutionnels sectoriels peuvent entrer dans une crise structurelle

Le concept de crise fait cruellement défaut aux théories standard qui ont tendance à les définir par leurs conséquences (ampleur du chômage, déséquilibres entre offre et demande, faillites ...) ou encore par l'ampleur des mouvements économiques de type récessif (profondeur et durée de la chute de la production). De ce fait, les problèmes que peut rencontrer un secteur sont assimilés à des irrationalités dans les comportements, à des rigidités liées à la défense d'intérêts sectoriels, ou encore à la maladresse et l'inefficacité des interventions publiques. Par contraste, les problématiques de la régulation se sont efforcées de donner un contenu précis et opératoire aux divers types de crises. Ainsi, on parlera de crise structurelle lorsque la dynamique économique impulsée par le système des

formes ou dispositifs institutionnels entre en contradiction avec la viabilité de ces mêmes formes.

Mutatis mutandis, des recherches sur l'agriculture française contemporaine suggèrent que de nombreux secteurs sont entrés dans un tel épisode de crise structurelle (Allaire, Boyer, à paraître). A très grands traits, tous les dispositifs d'innovation, de financement, d'aide à l'exportation, ont engendré une telle modernisation qu'aujourd'hui les secteurs les plus dynamiques ne peuvent plus poursuivre leur progression car ils butent sur les limites du marché, les règlements communautaires ou encore les exigences du GATT. Dès lors, dans les secteurs correspondants, il ne s'agit pas de déséquilibres transitoires, aisément résorbés par l'adoption de logiques de marchés, mais plutôt d'un épisode de rupture, donc à terme de redéfinition des règles du jeu, qui ne se situe pas au même niveau que celui des déséquilibres récurrents que peut connaître une régulation sectorielle. Au demeurant, il est clair que le processus pour surmonter de tels épisodes fait ressortir les conflits d'intérêt, les luttes en vue de définir de nouveaux principes ..., de sorte que l'instance politique joue un rôle important et souvent déterminant. Supposant que l'on veuille utiliser les outils de la théorie des jeux, il importe donc de redécouper le champs d'analyse de façon à inclure l'interaction des déterminants économiques et politiques.

Ces résultats, on l'aura noté, n'étaient pas inclus dans la configuration initiale de la théorie, car ce sont les anomalies et les difficultés rencontrées dans les études sectorielles, en particulier agricole, qui ont conduit à ces nouvelles pistes de recherches. Mais le mouvement est loin d'être achevé puisque les avancées théoriques aussi bien que l'urgence des problèmes de politique économique liés à l'agriculture appellent une nouvelle génération de recherches.

SIX GRANDS CHANTIERS DE RECHERCHES D'INSPIRATION RÉGULATIONNISTE ET CONVENTIONNALISTE

Au cours du temps, ce programme de recherche s'est diversifié. D'abord limité à la mise en évidence de l'impact des institutions sur les régularités macroéconomiques, il s'est étendu à la dynamique des modes de régulation, en l'occurrence la transformation des crises cycliques et l'émergence des crises structurelles. Une troisième grande question concerne les conditions de passage d'un mode de régulation à un autre. Enfin, la visée ultime est de fournir une contribution à la théorie des institutions économiques et des conventions. Les recherches sur l'agriculture sont susceptibles de s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces thèmes géneraux.

Les marchés sont une construction sociale dont il faut élaborer une taxonomie

Nombre d'économistes contemporains, mais pas les pères fondateurs de l'économie politique, ont tendance à considérer que le marché est la plus élémentaire et simple des institutions économiques, de sorte qu'il devrait émerger quasi spontanément. Cette conception s'est affirmée par exemple lors de l'effondrement de la planification centralisée dans les régimes économiques de type soviétique. Paradoxalement, les avancées de la théorie microéconomique et l'histoire de l'émergence des marchés démontent cet optimisme et montrent que le pouvoir autorégulateur du marché n'est assuré que sous des conditions fort précises quant au réperage de la qualité, d'organisation du marché, de séquence des échanges, de référence monétaire commune ...

Or, l'économie agricole, depuis sa constitution, a accumulé une série impressionnante d'études de cas qui ont même alimenté la théorie économique générale des marchés, comme le rappelle la contribution de Guy Caire: du cycle du porc au marché à terme et aux futures du marché de Chicago, les marchés agricoles sont présents dans la théorie. Des travaux sociologiques ont par exemple montré que seule une configuration bien particulière des offreurs et des demandeurs et du rôle d'intermédiation d'autorités tierces permettait d'obtenir l'idéal du marché tel que le définissent les manuels d'économie (Garcia, 1986). Mais ce n'est que l'une des configurations extrêmes par rapport à un vaste ensemble dont il serait opportun de dresser une carte, en particulier à partir des multiples études menées sur les produits agricoles et les IAA par les chercheurs de l'INRA. On pourrait ainsi explorer à quelles conditions une forme de marché est viable en fonction du nombre d'offreurs et de demandeurs, de la différenciation par la qualité et/ou le prix, l'ampleur des rendements d'échelle, le degré de substituabilité des différents produits (White, 1981, 1988). Il se pourrait que les chercheurs qui étudient les marchés agricoles aient un avantage comparatif non négligeable par rapport, par exemple, aux macroéconomistes pour lesquels le marché reste une abstraction ... même lorsqu'ils sont les conseillers des gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale et entendent organiser le "passage au marché".

Entre l'Etat et le marché, une multiplicité de principes d'organisation économique

Cette même ligne de recherche peut s'étendre à une analyse de la variété des arrangements institutionnels et des formes de coordination qui, dans les économies concrètes permettent de dépasser l'opposition simpliste entre État et marché (Boyer, Hollingsworth, 1993). De fait, la hié-

rarchie, la firme, l'association professionnelle, les réseaux, les communautés, les alliances et bien d'autres formes encore sont à l'oeuvre dans la plupart des secteurs et tout spécialement l'agriculture. De même, les groupements professionnels, les règlements nationaux ou européens, les interventions publiques ponctuelles, se conjuguent pour façonner la dynamique des marchés des divers produits agricoles, comme industriels.

Les théories institutionnelles contemporaines redonnent toute leur importance à ces formes d'organisation intermédiaires dont l'agriculture et les IAA sont riches. A nouveau, dresser une carte de leurs diverses composantes est à la portée de la communauté des chercheurs de l'INRA et pourrait les aider à fédérer, en un petit nombre de propositions générales, les enseignements aujourd'hui dispersés selon les produits et secteurs concernés. Sur ce point, ces recherches peuvent rejoindre les travaux sur le réseau et le partenariat comme forme nouvelle pour satisfaire aux objectifs de compétitivité dans un environnement où les technologies et/ou les marchés sont susceptibles de changer rapidement. Au passage, il faut noter combien la dynamique des secteurs, agricoles comme industriels, est de nos jours liée à l'aptitude à maîtriser les innovations ... ce qui ouvre un point d'entrée majeur dans la théorie des organisations (Teece, 1989) et à nouveau plaide pour une approche qui dépasse la dichotomie entre État et marché.

Rechercher une typologie des divers modes de régulation sectoriels

Les deux précédents chantiers pourraient déboucher sur une synthèse concernant la nature des régulations sectorielles. En effet, si les problématiques de la régulation et la théorie des conventions ouvrent sur une multiplicité de modes de fonctionnement, pour autant elles ne visent pas à fournir une carte à l'échelle 1 pour 1, dans laquelle chaque régulation locale, sectorielle ou globale serait spécifique. En effet, les études disponibles sur le BTP, les services, les industries de processus, de montage, suggèrent l'existence de configurations types, en relativ petit nombre (Boyer, 1990).

Compte tenu de la diversité des conditions de production de la plupart des produits agricoles, la communauté des chercheurs de l'INRA dispose d'ores et déjà des matériaux qui leur permettraient de dresser une taxonomie des régulations sectorielles, étant entendu que plusieurs modèles peuvent coexister pour la fourniture d'un produit que les nomenclatures agrégées regroupent parfois sous le même intitulé. L'exemple du vin déjà cité, ou celui de la viande bovine, montrent que la tâche n'est pas hors d'atteinte et qu'elle pourrait donner ses lettres de noblesse à une théorie institutionnaliste du secteur de l'agriculture et des IAA. Au demeurant, cette problématique est susceptible de livrer une

Avancer dans la compréhension des divers processus de construction sociale de la qualité

A grands traits, la période fordienne était caractérisée par la recherche d'une baisse des coûts, sans que les efforts de qualité dépassent beaucoup des différenciations plus cosmétiques que réelles. L'agriculture semblait elle-même engagée dans un processus analogue où l'effort sur les rendements l'emportait sur l'adaptation aux attentes de la clientèle. Il était bien sûr des exceptions mais elles ne jouaient qu'un rôle relativement mineur. Par contraste, les années 80 et 90, peut-être parce qu'elles se traduisent par les surcapacités notables, ont donné une prime à la différenciation par la qualité. Tel est le point commun qui ressort d'études portant sur des secteurs variés: les IAA, la volaille, le vin ... (Allaire, Boyer, à paraître).

Mais les processus de construction et de reconnaissance de la qualité sont eux-mêmes très variés, selon qu'ils résultent de seuils minimums légaux, d'un contrôle assuré par une association chargée de gérer un même type de production, d'effets de réputation liée à une logique de marque commerciale, ou encore de labels attribués par des associations de normalisation. Dans certains cas même, ce sont les procédures de reconnaissance de la qualité qui sont elles-mêmes homologuées, ce qui traduit une sophistication croissante des méthodes conduisant à la qualité. L'économie des conventions a commencé à explorer ce thème, y compris sur le champ de produits agricoles et alimentaires et a d'ores et déjà proposé une typologie des diverses justifications de la qualité.

Il serait intéressant de systématiser cet effort et d'explorer à quelle logique obéit chacune des modalités de la qualité et d'expliquer sous quelles conditions la qualité devient essentielle dans la compétitivité des produits, des secteurs et par extension des économies nationales. A nouveau, le secteur agricole et alimentaire est spécialement bien placé pour mener à bien ce chantier, d'autant plus que les années récentes ont marqué des changements majeurs dans le niveau et les procédures de reconnaissance de la qualité. Or le pronostic dérivé des approches régulationnistes est que, dans les années 90, l'attention des chercheurs devrait se concentrer de plus en plus sur le changement des conventions, des institutions et des organisations et non plus seulement sur leur logique et leur fonction.

Comment des logiques différentes se conjuguent-elles dans l'espace ?

Dans le prolongement du chantier précédent, il faut s'interroger sur le changement de niveau des formes de la concurrence: la qualité est de plus en plus un impératif pour la conquête des marchés et se voit sou-

conception originale d'un équilibre économique dans une économie riche d'institutions (Favereau, 1989). On peut qualifier d'équilibre une configuration telle que les stratégies mises en oeuvre au sein des diverses formes d'organisation, en compétition sur le marché des produits, du travail et du crédit, définissent une structure viable, c'est-à-dire stable dans le temps. Si maintenant on dynamise cette notion en tenant compte des réactions aux aléas et à l'innovation technique, on dispose d'un point de départ pour une typologie des modes de régulation.

Rechercher l'origine des crises sectorielles agricoles

En effet, il est commode mais probablement erroné de raisonner dans le cadre d'une économie stationnaire dans laquelle tous les agents ont adapté leur comportement les uns sur les autres, de sorte que l'hypothèse de rationalité des anticipations ne soit pas trop abusive. Par contraste, tout dispositif institutionnel suscite une série de comportements, non seulement d'adaptation mais d'innovation, qui peuvent à terme déstabiliser le système institutionnel initial. N'est-il pas clair aujourd'hui que les politiques de fixation de certains prix agricoles, destinées à stabiliser des marchés précédemment fortement fluctuants, ont suscité des déséquilibres nouveaux, souvent de surproduction, qui, à terme, rendent non viables les mécanismes d'intervention, initialement justifiés et relativement efficaces. Le lecteur aura reconnu l'argument de Robert Lucas concernant la non-viabilité à long terme de politiques publiques visant à ruser avec la logique des agents privés et du marché.

Mais la distinction importante qu'apportent approches régulationnistes et conventionnalistes est qu'un tel processus n'est pas instantané, car il faut du temps aux agents économiques pour profiter au mieux des règles du jeu et finalement les déstabiliser. En conséquence, un régime institutionnel, sectoriel ou global, peut parfaitement rendre des services acceptables pendant deux ou trois décennies, puis entrer dans une crise structurelle. Cette dernière tient-elle à l'inadéquation des dispositifs institutionnels sectoriels, à leur incompatibilité avec de nouvelles perturbations ou est-elle la conséquence de la déstabilisation qu'entraîne toute crise structurelle globale? Voilà un quatrième chantier pour lequel les chercheurs de l'INRA disposent de nombreuses analyses historiques leur permettant de tester quelques-unes des grandes théories du changement institutionnel: montée des inefficacités par rapport aux objectifs assignés aux institutions, ou au contraire incapacité à maintenir l'asymétrie de pouvoir qui est à l'origine de tout ordre institutionnel (Knight, 1992)? De façon plus pragmatique, les études historiques sur la constitution des dispositifs institutionnels, puis leur évolution, pourraient fournir les informations nécessaires à cette ambitieuse synthèse.

mise à des contraintes ou règlements qui dépassent le cadre national pour concerner l'Europe, ou même le système international, tel qu'essaie de le codifier le GATT. C'est retrouver un grand problème que n'ont cessé de traiter les recherches rurales et agricoles, au demeurant renouvelé par les spécificités du régime international en vigueur.

Or, il semblerait que les politiques agricoles communes menées à l'échelle européenne aient anticipé sur les mouvements qui interviennent de nos jours, de façon générale concernant les produits industriels et les services. Après la Deuxième Guerre mondiale, les dispositifs institutionnels étaient très largement nationaux avec peu d'interdépendance avec le régime international. A partir des années 60, un certain nombre de produits ont été l'objet de politiques européennes, qui se sont conjuguées avec les systèmes d'incitation nationaux pour constituer des dispositifs institutionnels complexes ..., de ce fait sujets à quelques problèmes structurels. D'autres produits sont restés régis par des dispositifs nationaux, voire même locaux (les appellations de terroir par exemple), de sorte que l'agriculture et les IAA fournissent un spectre complet de l'articulation de divers niveaux de réglementation et d'intervention. A quelles conditions sont-ils complémentaires ou au contraire se neutralisent-ils ?

Cette difficile question, qui se trouve réactualisée par le principe de subsidiarité mis en avant par le traité de Maastricht, a été explorée de longue date par les chercheurs spécialistes du rural et de l'agricole. Ce sixième et dernier chantier consisterait en une synthèse des enseignements tirés des diverses recherches menées des années 60 à nos jours sur ce thème. Comme la plupart des secteurs industriels et des services modernes enregistrent des évolutions analogues, ces recherches rejoignent les travaux les plus avancés en économie industrielle. En d'autres termes, ce qui était conçu comme une spécificité agricole tend à devenir la règle ou tout au moins à désigner un avenir possible pour nombre de secteurs soumis à l'échange international. Dans le domaine de la recherche, cela augure une redéfinition des rapports entre économie générale et recherches sur l'agriculture.

Le champ de l'agriculture et des IAA : une réduction fractale des recherches en économie ?

Ainsi, il n'est-peut être pas excessif d'affirmer que ces recherches ont acquis une position et un statut qui les mettent au cœur des travaux les plus prometteurs de la théorie contemporaine. Pour résumer en un mot la tonalité résolument optimiste de cet article, le champ des IAA et de l'agriculture est tellement divers dans ses configurations institutionnelles, dans son rapport à l'espace, à la concurrence, qu'il fournit en réduction une image complète des problèmes qu'affrontent les théoriciens

de l'économie et les généralistes. L'agriculture ne serait ni une exception à la théorie admise, ni un exemple typique de son application mais elle serait partie intégrante du chantier visant à reconstruire une théorie cohérente qui englobe l'agriculture comme l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique.

Pour faire image, l'économie agricole ne serait qu'une réduction fractale de l'économie en général, au sens précis de ce terme: quelle que soit l'échelle d'observation, on retrouve à chaque niveau d'analyse une image en réduction des propriétés du système dans son entier. Les lois éventuelles que l'on observe à ce niveau sont les mêmes que celles qui prévalent à chacun des autres niveaux. Mais à la différence de l'analyse mathématique des fractales, la théorie générale reste à découvrir. Or il se trouve que la richesse et la variété des recherches précédemment menées donnent un avantage comparatif à la communauté de l'INRA ..., à condition qu'elle veuille bien s'en saisir. C'est tout particulièrement le cas concernant la recherche des fondements d'une économie institutionnelle, domaine auquel s'est restreint le présent article.

Dans le passé déjà, les recherches sur l'agriculture ont été à la pointe de certaines avancées méthodologiques. La conjoncture économique et intellectuelle des années 90 appelle un renouvellement de ce rôle de pionnier.

Robert BOYER

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE (G.), BOYER (R.) (éds.), à paraître — *Régulation et conventions dans l'agriculture*, Paris, Economica.

BARRÈRE-MAURISSON (M.-A.), 1992 — *Une analyse des relations entre travail et rôle familiaux*, Paris, PUF.

BOYER (R.), 1990 — Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles. Perspectives ouvertes par la thèse de Pierre Bartoli et Daniel Boulet, *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n° 17, pp. 39-76.

BOYER (R.), HOLLINGSWORTH (R.) (eds.), 1993 — *The social embeddedness of capitalism*, Oxford, Oxford University Press.

FAVEREAU (O.), 1989 — Marchés internes, marchés externes, *Revue Économique*, vol. 40, n° 2, mars, pp. 273-328.

- GARCIA (M.-F.), 1986 — La construction sociale d'un marché parfait : le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 65, novembre, pp. 2-13.
- KNIGHT (J.), 1992 — *Institutions and social conflict*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LAURENT (C.), 1993 — Une analyse de la déprise agricole, in: G. ALLAIRE, R. BOYER (éds.), *Régulation et conventions dans l'agriculture*, Paris, Economica.
- TEECE (D.J.), 1989 — Technological development and the organization of industry, mimeo, international OECD seminar on Science, Technology and Economic Growth, Paris, 6-8 juin.
- WHITE (H.C.), 1981 — Where do markets come from? *AJS*, 87(3), pp. 517-547.
- WHITE (H.C.), 1988 — Varieties of markets, in: DAVVY WELLMAN-BERJOWITZ (eds.), *Social structures: a network approach*, Cambridge, New-York, Melbourne, Cambridge University Press, pp. 226-260.